

ABONNEMENT.

Table of subscription rates for Saumur and Paris, including prices for one, six, and twelve months.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talboul, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Table of insertion rates for various types of advertisements.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mai 1878.

L'ÉLECTION DE M. FAIRÉ

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du mardi 30 avril. — A quatre heures et demie, on aborde la discussion du rapport de M. Cantagrel, tendant à l'invalidation de M. Fairé, élu dans la deuxième circonscription d'Angers. M. Fairé a battu M. Maillé, 363, et de plus ébéniste de son état. M. Fairé a déjà été élu une première fois en 1870; son élection fut invalidée; M. Maillé ne fut nommé la seconde fois que grâce à l'intervention active de la municipalité républicaine d'Angers.

M. Fairé occupe la première place au barreau d'Angers; c'est un des avocats les plus distingués de la région de l'Ouest. Il nous a été donné rarement d'entendre un orateur aussi remarquable. Il a fait justice du rapport de M. Cantagrel en termes parfaitement choisis et qui n'ont pu donner prise à aucune interruption. M. Fairé a forcé la Chambre à l'écouter: c'est la première fois peut-être qu'un député de la droite, présentant sa défense, obtient l'attention de ses juges.

Il est impossible de prétendre qu'il y a eu pression administrative en faveur de M. Fairé. Le préfet de Maine-et-Loire n'a pas révoqué un seul maire; aucun fonctionnaire n'a été disgracié ou même déplacé. Un cabaret sur 700 que contient la circonscription a été fermé pendant la période électorale.

On a parlé de la pression de la magistrature. La magistrature a fait son devoir, comme elle le fait toujours. Il n'y a que les radicaux qui osent attaquer ses arrêts.

M. Fairé nous a révélé, à propos d'un procès de presse fait à Angers, une délicieuse histoire. Après le 16 mai, un sous-préfet, révoqué malgré les protestations de fidélité qu'il avait faites au nouveau ministère, publia dans le Patriote, d'Angers,

une série d'articles injurieux pour le préfet de Maine-et-Loire. Ces articles étaient signés d'un R. Le parquet finit par découvrir que leur auteur était M. Rivaud. Traduit en police correctionnelle, l'ex-sous-préfet sollicita et obtint toute l'indulgence du tribunal, car il ne fut condamné qu'à l'amende.

Le cabinet du 14 Décembre ne pouvait manquer de récompenser le sous-préfet en question. M. de Marcère nomma M. Rivaud, qui est à peine âgé de trente ans, préfet des Hautes-Pyrénées. M. Rivaud est chargé aujourd'hui de républicaniser ce département réfractaire, qui n'a élu que des conservateurs au scrutin du 14 octobre, et où deux 363, MM. Duffo et Alicot, sont restés sur le carreau.

L'honorable M. Fairé ne se fait aucune illusion sur le sort qui l'attend. Il n'ignore pas que son invalidation est prononcée d'avance, mais il s'est imposé le devoir de défendre ses électeurs qui l'ont envoyé à la Chambre, librement et sans subir aucune pression. Les conservateurs de tous les partis se sont groupés autour de lui; l'accord a été complet; chacun a oublié ses préférences particulières pour soutenir le candidat qui s'est voué à la défense des grands principes sociaux. Il est une chose que M. Fairé n'a pas pu dire, mais qui sera répétée par tous ceux qui le connaissent: c'est que les Angevins sont fiers de lui et qu'ils considèrent comme un honneur d'être représentés par un homme dont la vie entière a été consacrée à faire le bien et qui a su conquérir une place parmi les illustrations du pays.

M. Cantagrel a répondu au discours remarquable de M. Fairé. M. Cantagrel est un démocrate de vieille souche, un ancien clubiste de 1848, un révolutionnaire par tempérament. Il a été violent jusqu'à l'excès et n'a pas craint de déclarer que le garde des sceaux n'aurait pas dû hésiter à révoquer M. Pelletier, juge d'instruction à Angers, coupable d'avoir refusé de comparaître devant la commission d'enquête. M. Cantagrel s'inquiète peu de la loi, il considère l'immovibilité de la magistrature comme nulle et non avenue. Un juge déplaît aux républi-

cains, il faut le destituer. Au reste, M. Cantagrel est de l'école de M. Crémieux, l'ex-garde des sceaux du 4 Septembre, qui révoquait, par un simple décret, douze magistrats inamovibles, dont un conseiller à la cour de cassation et un président de cour d'appel, sous prétexte qu'ils avaient fait partie des commissions mixtes.

Les conservateurs sauront gré à M. Cantagrel de sa franchise; celui-ci n'est pas un opportuniste, il ne cherche pas à dissimuler ses espérances et ses projets. Beaucoup de ses collègues n'osent pas exprimer leur opinion d'une façon aussi nette, de peur d'effrayer les masses, mais ils n'en rêvent pas moins un bouleversement social qui atteindra tout à tour l'armée, la magistrature et le clergé; en un mot, tout ce que nous sommes habitués à aimer et à respecter.

A sept heures dix minutes, la Chambre n'étant plus en nombre pour procéder au vote, on décide qu'il sera renvoyé à la séance de jeudi.

Chronique générale.

L'ouverture de l'Exposition universelle a eu lieu hier mercredi 1^{er} mai.

Tout Paris était pavoisé de drapeaux aux couleurs françaises et aux couleurs étrangères, même à celles de l'Allemagne.

Vers 3 heures, au moment où l'Exposition a été déclarée ouverte par le Président de la République, quatre-vingt-quatre pièces de gros calibre ont tonné de l'Esplanade des Invalides, des forts de Montrouge, de Bicêtre, de Nogent et du Mont-Valérien, et en même temps les vingt-six musiques militaires, espacées dans les jardins du Trocadéro et dans les galeries du Champ-de-Mars, ont fait entendre leurs joyeuses harmonies.

Les journaux républicains avaient réclamé avec instance la Marseillaise. On leur a servi autre chose. L'hymne de Rouget de Lisle a été effacé du programme.

On sait que les Chambres ont fait lundi leur rentrée: Chambre et Sénat ont recommencé leurs travaux la veille de l'ouverture de l'Exposition universelle. Les esprits, il faut le constater, ne sont guère à la politique: on s'est habitué, depuis quelques semaines, à se désintéresser des querelles intérieures pour ne songer qu'au succès de notre grande entreprise internationale. C'est tant mieux: celle-ci, en effet, ne peut réussir à notre gré qu'autant que tout le monde y mettra du sien.

L'attention de la France est tout entière à Paris, dans ce champ-clos de l'Exposition où notre pays va montrer au monde entier qu'il est toujours la même France laborieuse, économe, studieuse des arts, habile dans toutes les sciences, ingénieuse et forte, supérieure par le goût, cette France pleine de génie, qui, en dépit de ses révolutions et même après les désastres les plus calamiteux, est encore au premier rang parmi les peuples qui honorent l'humanité. Ah! puisse-t-elle regagner-là, dans l'opinion de l'Europe et de l'univers, l'estime qu'elle s'est comme amusée à perdre par les folies et par les désordres qu'elle a commis! Et puisse surtout cette tranquille et noble fête n'avoir pas, comme l'Exposition de 1867, un lendemain terrible pour la destinée de notre patrie! Car, il faudra virilement et sagement se rappeler, durant cette fête, que le ciel de l'Europe est couvert de menaces de plus en plus sombres; et nous avons tant de raisons supérieures pour souhaiter que ces menaces n'éclatent pas!

Le Journal du Loiret dit que le général Borel est plus que jamais décidé à ne pas se retirer devant les clameurs des journaux radicaux, mais seulement devant un vote de blâme; et le blâme ne sera pas si facile que ces journaux le croient.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'Exposition est ouverte, mais les travaux

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA TRAVERSÉE DE MAITRE KLAUS

SIMPLE RÉCIT (1).

Nous étions sur les bords du lac de Trauen, en Autriche. La veille, nous avions été surpris dans une légère embarcation par un violent orage, et, encore tout émus du danger, il nous était doux de nous sentir bien assis, sur un banc solide, dans notre bonne auberge, à l'enseigne de la Pierre.

La vieille cuisine enfumée, que nous avions d'abord dédaignée, nous était devenue tout à fait sympathique.

Le soir, quand les cuisinières avaient terminé leur ouvrage, quand la fumée et les exhalaisons des mets avaient disparu, quand les mouches n'étaient plus importunes et bourdonnaient tout doucement au plafond recouvert d'une couche de suie noire et ruissante, alors, autour de la grande table vieille et vermoulue, nous nous serrions familièrement

(1) Trad. de l'allemand.

les uns contre les autres, et, en remuant les cendres du foyer prêt à s'éteindre, nous aimions à réveiller par des récits nos vieux souvenirs; tantôt l'un, tantôt l'autre racontait quelque épisode de sa vie ou une vieille légende de la montagne.

Cette fois l'hôtesse prit la parole: — Allons, maître Klaus, dit-elle, c'est à ton tour; raconte comment tu as mis une fois deux jours pour venir de Trauenstein jusqu'ici, à Trauenkirchen.

Nos yeux se tournèrent vers un coin où, à moitié dans l'ombre, à moitié éclairé par la faible lueur du foyer, le maître tailleur Klaus était assis sur l'appui de la fenêtre et fumait sa pipe.

Klaus était un habitué de la cuisine.

Là, au milieu de braves gens, il pouvait oublier qu'il vivait ordinairement dans la solitude et qu'il n'y avait jamais de feu à son foyer.

Et quoi de plus triste pour un pauvre vieillard qu'un foyer vide? Le foyer, c'est l'autel de la maison, la pierre angulaire, l'emblème de la famille. Aussi, pour toutes les bonnes âmes, quel charme dans ces mots: le foyer domestique!

Le malheureux tailleur, qui se trouvait souvent seul le soir dans la salle de l'auberge, se faisait porter son verre de bière à la cuisine et buvait dans son coin, écoutant ce qui s'y disait avec un intérêt modeste et silencieux.

Craintif et embarrassé même vis-à-vis de ses

anciennes connaissances, il ne se croyait pas permis de prendre part aux entretiens.

Seulement, lorsque les enfants entonnaient un psaume, ce qui arrivait de temps à autre, il s'animait et faisait entendre une voix de basse-taille très-accentuée.

En ce moment, invité si brusquement à faire un récit en présence de tant d'étrangers, il se recula encore davantage dans l'ombre, si bien que de toute sa personne on ne vit plus qu'un peu de sa face rubiconde éclairée par la flamme du foyer.

— Avance, maître Klaus, cria l'hôtesse; viens ici, près de la table.

Et les enfants se ruèrent vers leur vieil ami pour le tirer jusqu'au milieu de la pièce.

Alors, tenant avec précaution son verre, de peur d'en répandre le contenu, maître Klaus apparut à la lumière.

— Voilà! dit-il. Parce que j'ai mis deux jours pour venir de Trauenstein à Trauenkirchen, traversée que tout le monde peut faire en deux heures, on trouve cela drôle. Vous ririez aussi, n'est-ce pas, si quelqu'un venait vous dire qu'on a mis deux jours à lui arracher une dent, et personne ne songerait aux douleurs que le malheureux a dû endurer!

Après cet exorde, pour lui déjà long et pénible, le tailleur voulut retourner dans son coin; mais cette fois les jeunes filles le saisirent par son habit

et le firent asseoir au milieu d'elles sur un tabouret.

Ce voisinage intimidait sans doute le bonhomme. Il regarda longtemps, d'abord l'une, puis l'autre, mais il n'osa plus se lever.

Il était de notoriété publique que, depuis sa traversée, le tailleur avait pour l'eau une répulsion insurmontable, et il avait coutume de donner à entendre qu'il se passait sur le lac toutes sortes de choses surnaturelles.

— Je sais bien que vous allez vous moquer de moi, murmura-t-il, et que vous me direz: Si tu étais resté les jambes croisées sur ta planche, cela ne te serait pas arrivé; mais moi, je répondrai que le diable s'en est mêlé; du gouvernail je ne pouvais distinguer la tête de mon canot. On n'a jamais vu un brouillard pareil; et si vous aviez été à ma place, vous ne vous en seriez pas mieux tirés.

On promit d'écouter sans rire, et maître Klaus commença:

— L'hiver prochain, il y aura juste dix ans que je cousais un gilet pour mon voisin. C'était pres-que la seule commande qu'on m'eût faite alors pour les fêtes de Noël. Ordinairement, pendant tout le mois de décembre, j'avais de l'ouvrage plein les mains; cette fois, nous étions déjà dans la semaine sainte, et pas une pratique ne voulait se montrer.

Ma femme grommelait et n'avait à me dire

du Trocadéro et du Champ-de-Mars sont loin d'être terminés. Il est cependant possible, facile même, de se rendre dès à présent un compte exact de ce que sera, dans un temps donné, — disons dans un mois — ce magnifique rendez-vous de toutes les richesses artistiques du monde connu.

En se plaçant au centre, on peut embrasser l'ensemble d'un coup d'œil. D'interminables galeries vitrées traversent en tous sens cette surface qui n'a pas moins de soixante hectares. C'est à confondre l'imagination. Quatorze kilomètres de voies ferrées sillonnent cette vaste enceinte pour le besoin des transports. Seize portes donnent accès au public, devant lesquelles s'ouvrent de vastes et nombreux dégagements. Un tramway, exhibant tous les modes de transports connus, circulera en tous sens dans l'enceinte même de l'Exposition.

Voulez-vous des chiffres, maintenant? Ils ont leur intérêt, en ce sens qu'ils donnent une idée exacte de l'importance de l'œuvre.

La dépense laisse bien loin tout ce qui a été fait jusqu'ici.

L'Exposition de 1855 n'a pas coûté 12 millions; celle de 1867 n'est pas allée au-delà de 26. Un crédit de 35,313,000 francs a été ouvert pour celle-ci. Nous en sommes, à l'heure qu'il est, à un excédant de 9 millions 482,000 francs; ce qui nous donne un total de 46 millions; et il faut faire la part de l'inconnu!

Notez que cette somme plus que respectable ne représente que la construction; car l'Etat, qui a pris à sa charge les frais de l'entreprise, ne fournit que l'emplacement et l'abri, les aménagements intérieurs, la décoration, le transport des produits restant aux frais des exposants.

Les statisticiens, qui trouvent partout matière à s'exercer, ont calculé que, avec le fer employé au Champ-de-Mars, on pourrait établir une ligne ferrée à voie unique allant de Paris à Tours, c'est-à-dire longue de 240 kilomètres, et ils n'estiment pas à moins de un milliard 700 millions la valeur pécuniaire des objets qui seront livrés à la curiosité publique.

Que si l'on examine cette création gigantesque ou des bords de la Seine ou des hauteurs de Passy, le tableau est vraiment féérique.

Dans la plaine du Champ-de-Mars, un immense édifice, percé çà et là de pavillons, dont le dôme doré étincelle au soleil, et, dominant les longues et nombreuses galeries, le palais du Trocadéro, imposant et superbe, avec ses jardins, ses cascades, ses pavillons japonais ou chinois, ses deux ponts jetés sur la Seine pour servir de trait-d'union aux deux édifices. On n'avait rien imaginé jusqu'ici de plus grandiose et de plus charmant.

Comme l'imprévu est notre souverain maître en ce temps de batailles et de république, bien imprudent serait celui voudrait déterminer dès aujourd'hui le succès de l'Exposition de 1878; mais on peut affirmer en toute assurance que, si l'Angleterre et la Russie n'y mettent pas obstacle à coups de canons, tous les peuples de la terre viendront s'asseoir à ce banquet de l'industrie et

admirer ce qu'on peut sans exagération appeler la huitième merveille du monde.

DARWINISME ET INNOCENCE.

La *Gazette de France* revient sur la question du Darwinisme, soulevée ces jours passés par ce qu'elle appelle « la mésaventure des citoyens Lebiez et Barré ».

Elle constate, comme l'a fait l'*Assemblée nationale*, l'embarras et le silence des journaux radicaux au sujet de cette triste affaire d'assassinat et de radicalisme mêlés. La *Gazette* va plus loin, elle indique à ces journaux les moyens de prouver l'innocence de ces jeunes adeptes de la science :

« La science, cette reine de l'avenir, n'est-elle pas toute renfermée dans les doctrines de Darwin ? »

« Tous les journaux républicains ne sont-ils pas d'accord sur ce point, et ne voit-on pas le *XIX^e Siècle* et les *Droits de l'Homme*, le *National* et la *Marseillaise*, le *Siècle* et le *Bien public* oublier toutes les dissensions politiques et sociales et proclamer comme un seul journal le triomphe définitif de la science darwiniste? Eh bien, nous le demandons, contre quelle loi ont-ils péché, ces jeunes adeptes, que la justice persécute et que les feuilles républicaines hésitent à défendre? »

Il faut avouer que le raisonnement de la *Gazette de France* est juste, et on est étonné de voir qu'aucun journal démocrate n'ait songé à se servir des arguments que leur indique la *Gazette*.

C'eût été pourtant une belle occasion de faire faire un grand pas à la rénovation sociale dont on parle tant. Il serait bon de commencer par la rénovation des lois vieilles et conçues pour les besoins d'une société arriérée dans ces croyances qui ont fini leurs temps.

Le *Monde*, de son côté, étudiant le cas du citoyen Lebiez, fait des réflexions très-intéressantes sur ce silence des journaux radicaux à l'entour des renseignements donnés par l'*Assemblée nationale*. Il remarque que le *Temps* seul a donné ces renseignements.

Le *Temps* est allé jusqu'au bout, sans s'inquiéter d'être désagréable à M. Buffenoir et à ses associés, et celui-ci reconnaît là, certainement, un de ces perfides procédés dont la fausse République accable les amis de la vraie.

La *République française*, plus compatissante, en reproduisant la note de la *Gazette des Tribunaux*, s'arrête aux détails qui concernent la conférence, elle ne dit rien du *Père Duchêne*, ni de M. Buffenoir. Il est évident qu'elle a égard à la situation délicate de celui-ci, et veut ménager, dans sa personne, le groupe dont il est une des sommités.

Le *Monde* termine ainsi :

« En attendant, notons l'inscription du nom de Lebiez sur le livre d'or du radicalisme. Ce livre contenait déjà des pages victorieusement illustrées par l'escroquerie et l'inceste; son ornementation se complète. »

que de mauvaises paroles, car elle prévoyait que de cette manière nous n'aurions pas des jours de fête bien agréables.

Comme j'étais plongé dans mes tristes réflexions, quelqu'un frappa à la porte, et le meunier de Karbach entre.

Si je n'avais pas été son débiteur de dix florins pour de la farine et du gruau, sa visite m'eût fait grand plaisir; mais dans les circonstances où nous étions!...

— Holà! pensai-je, il va se faire faire un magasin de vêtements, et il me faudra coudre toute la semaine pour acquitter mes vieilles dettes.

En effet, le meunier de Karbach me dit :

— Je viens bien tard; tu as sans doute beaucoup à faire ?

Et moi de répondre comme un âne que je suis : — Ah bien oui! beaucoup à faire? C'est à n'y rien comprendre; on croirait qu'il n'y a pas de fête de Noël cette année.

— Cela se rencontre à merveille, répliqua le meunier; fais ton paquet et viens travailler chez moi cette semaine: je te payerai à raison de vingt kreutzers par jour; seulement il va sans dire que je retiendrai la moitié de la somme pour acquitter ta dette.

— Et moi, de plus en plus bête, je dis encore : — Très-volontiers! très-volontiers! Je termine à l'instant ce gilet; le canot de l'épicier est à

ma disposition, ainsi tu n'as qu'à compter sur moi, meunier.

Le meunier s'en alla satisfait; mais à peine était-il dehors que je commençais à regretter terriblement ma promesse, et qu'il me fallut entendre les reproches de ma femme.

Au même instant on frappe de nouveau à la porte, et l'aubergiste de Trauentein entre.

— Tu vas me rendre un service, dit-il; je suis une vieille pratique; je te payerai bien, je te nourrirai bien; laisse de côté ce que tu fais et viens de suite chez moi, tu auras de l'ouvrage pour toute la semaine.

C'était vrai; l'aubergiste était une admirable pratique; il donnait à boire et à manger qu'on n'en pouvait mais, et... bon Dieu!... je n'étais pas fâché non plus d'avoir quelques kreutzers pour Noël. Je répondis donc :

— Je laisse tout en plan; le canot est en bas, je te suis.

L'aubergiste s'en va, et me voilà content. Cependant, comme je mettais déjà mon habit, un remords me prend et je dis à ma femme :

— Le meunier va terriblement jurer! J'ai tout de même tort de lui jouer un pareil tour.

— Allons, file! crie ma douce moitié; ta femme et tes enfants doivent passer avant tout.

Je quitte au plus vite la chambre, je détache le canot de l'épicier et me mets à ramer vers

LE BUDGET.

Le projet de budget pour l'exercice 1879 a été distribué aux députés.

Voici les chiffres généraux :

Le total des recettes est évalué à 2 milliards 714,672,014 francs, avec une diminution de 5,482,608 fr. sur 1878.

Les produits des postes présentent, en raison de la réforme postale, une diminution de 5,413,000 fr.

Les télégraphes, au contraire, présentent une augmentation de 220,740 fr.

Les contributions indirectes accusent une diminution de 13,294,400 fr. par suite de la suppression du droit sur les savons et sur la petite vitesse.

Les dépenses ordinaires ayant été proposées pour la somme de 2,713,145,548 fr., il en résulte un excédant de recettes de 4,526,466 fr.

Ce budget, dit le ministre au début de l'exposé des motifs, « diffère essentiellement » des budgets précédents; on peut dire qu'il « ne se rattache au budget de 1878 que par » les diminutions nouvelles que fait subir » aux produits l'application à l'exercice tout » entier des abolitions d'impôts votés par » les Chambres à partir du 1^{er} avril et du » 1^{er} juillet 1878. »

L'exercice 1878 perd à cette abolition 15 millions seulement; l'exercice 1879 y perdra 28 millions. D'où cette conclusion, aussitôt formulée, qu'aucun dégrèvement nouveau ne sera possible, « car il faut concentrer toutes les forces du budget, d'une » part sur l'amélioration des services, d'au- » tre part sur l'achèvement nécessaire de » certains travaux publics. »

Ces prémisses posées, l'exposé des motifs signale un fait important, « le remboursement des anciennes avances à la Banque de France, » lequel a permis une opération « qui est la clef du budget, » à savoir « l'augmentation de l'avance permanente de cette Banque. »

Il serait inutile de reproduire tous les détails donnés, ou plutôt les considérations présentées à propos de cette double opération, qui est déjà connue. La liquidation des avances faites par la Banque à l'Etat en 1870 et 1871 ne s'est pas, comme on sait, accomplie par voie d'amortissement; « des dettes aussi importantes que celles qu'on éteignait ont été contractées d'autre part. » Ce n'est plus la Banque qui est créancière du Trésor public, ce sont les capitalistes, c'est le pays lui-même.

Or, l'Etat perd à cette combinaison une différence d'intérêts, mais, dit le ministre, la différence dont il s'agit est « rachetée avec avantage par la solidité inébranlable que la circulation du pays se trouve avoir acquise, d'abord parce qu'elle a recouvré tout ce que l'Etat lui avait emprunté, ensuite parce qu'elle a pu supporter une aussi dangereuse épreuve. » Le budget de 1879 contient d'ailleurs les ressources nécessaires pour le remboursement final de l'ancienne dette; ce remboursement sera compensé jusqu'à concurrence de 65 millions avec la nouvelle avance de la Banque.

M. le ministre des finances exprime l'avis qu'il faut profiter du changement qu'apportent dans les écritures la liquidation des anciennes opérations avec la Banque de France, pour faire rentrer dans le budget toutes les opérations en cours, et en premier lieu, le compte ouvert pour la reconstitution de notre matériel militaire et naval. Ce compte serait donc rattaché au budget, à dater du prochain exercice, et l'on appliquerait aux dépenses annuelles à y inscrire le même mode d'amortissement qu'aux dépenses extraordinaires des travaux publics.

Restera à solder la portion du compte de liquidation engagée comme dépenses et comme ressources jusqu'au 1^{er} janvier 1879. Le ministre propose de constituer, dans ce but, une sorte de dette flottante spéciale qui pourra, suivant lui, être alimentée très-aisément par les fonds que déposent au Trésor les caisses d'épargne, et qui s'amortiront en proportion des fonds libres affectés par les budgets à cet amortissement.

Mais, comme nous venons de le dire, à partir de 1879, les crédits affectés au compte de liquidation de la guerre feront partie intégrante du budget, et l'on y appliquera les mêmes ressources qu'aux autres dépenses extraordinaires.

Il en sera de même du compte spécial des travaux publics, pour lequel des autorisations de dépenses et des autorisations de négociations d'obligations étaient données chaque année.

« On y a joint les dépenses de même nature qui sont la conséquence des dernières lois votées ou en cours de discussion. Il en résulte la création d'une nouvelle section au budget : celle des dépenses faites sur ressources extraordinaires avec des capitaux dont les intérêts et l'amortissement seront couverts par les ressources ordinaires. »

Nous devons nous borner aujourd'hui à ce court aperçu du système présenté par le ministre, qui le résume et le caractérise lui-même en ces termes :

« Nous entreprenons la consolidation des ressources du compte de liquidation; nous employons les fonds qui commencent à devenir libres, sur les crédits destinés dans l'origine à rembourser la Banque, à faire les frais des intérêts et de l'amortissement; d'une part, de la consolidation du compte de liquidation; d'autre part, des emprunts pour travaux publics; et portant toutes nos ressources sur ces opérations nouvelles, nous pouvons bien subir les réductions déjà opérées sur les impôts, mais nous ne pouvons, même dans la plus faible mesure, en consentir de nouvelles.

« Nous ne devons donc plus compter sur les plus-values : d'abord pour augmenter la dotation des services, et ensuite pour opérer des dégrèvements s'il y a lieu; mais nous insistons pour que ces plus-values ne soient point escomptées, afin qu'on ne les emploie qu'après qu'elles auront été réalisées, et nous rappellerons qu'il y a deux moyens de les escompter : le premier est s'obligeant à l'avance à augmenter les dépenses par le vote de lois dont l'effet se produit plus tard et nécessite des crédits dont on n'est plus libre de discuter ni l'importance ni l'opportunité. »

Nous aurons plus tard à étudier l'ensemble et les détails de ce plan financier. Pour le moment, il suffit d'appeler l'attention sur le passage de l'exposé des motifs qui vient d'être cité. Nous aimerions à savoir ce que la gauche pense de ces recommandations passablement ironiques qui ne peuvent justement s'adresser qu'à elle.

SEBASTIEN LAURENTIE.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE
Notre Très-Saint-Père le Pape LÉON XIII.

(Suite et fin.)

Il est toutefois nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la religion, une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille, de cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa dignité que par ces lois que le divin Auteur lui a lui-même fixées en l'instituant dans l'Eglise. Jésus-Christ, en effet, en élevant à la dignité de sacrement le pacte du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Eglise, n'a pas seulement rendu la liaison des époux

plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants des moyens très-efficaces propres à leur faciliter, par l'observance de leurs devoirs réciproques, l'obtention de la félicité temporelle et éternelle.

Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour sa sainteté ont rabaisé ce grand sacrement au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé que des citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinage au lieu des noces religieuses; des époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise, des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domestique se sont relâchés et, ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très-souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses. Il est impossible que la vue de ces misères et de ces faits déplorables, Vénérables Frères, n'excite pas votre zèle et ne vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à votre garde à prêter une oreille docile aux enseignements qui ont trait à la sainteté du mariage chrétien et à obéir aux lois de l'Église qui règlent les devoirs des époux et des enfants.

C'est ainsi que vous obtiendrez cette réforme si désirable des mœurs et de la manière de vivre de chaque homme en particulier; car de même que d'un tronc pourri ne peuvent naître que des branches pires et des fruits malheureux, de même cette funeste plaie qui corrompt les familles rejait par une triste contagion sur tous les citoyens et devient un mal et un défaut commun. Au contraire, la société domestique une fois façonnée à une forme de vie chrétienne, chaque membre s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt purement privé qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un bon moyen de réaliser ce but sera de diriger et d'encourager ces pieuses associations qui ont été plus particulièrement instituées surtout dans ces temps-ci pour favoriser les intérêts catholiques.

Ce sont en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, même des choses supérieures aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de nos vœux et de nos espérances; mais comme Dieu a fait les nations du monde guérissables et qu'il a fondé son Église pour le salut des peuples, en promettant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance que le genre humain, frappé de tant de maux et de calamités, finira, grâce à vos efforts, par chercher le salut et la prospérité dans la soumission à l'Église, et dans le magistère infailible de cette Chaire apostolique.

Et maintenant, Vénérables Frères, avant de clore cette lettre, Nous éprouvons le besoin de vous faire part de Notre joie en voyant l'union admirable et la concorde qui règnent parmi vous et vous unissent si parfaitement à ce Siège Apostolique, et Nous sommes en vérité persuadé que cette parfaite union est non-seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et prospère de temps meilleurs pour l'Église; elle procure un très-grand soulagement à Notre faiblesse et relève aussi d'une façon heureuse Notre esprit en Nous aidant à soutenir avec ardeur, dans la difficile charge que Nous avons reçue, toutes les fatigues et tous les combats pour l'Église de Dieu.

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de vous manifester ces déclarations d'amour et d'obéissance que, dans ces commencements de Notre Pontificat, vous, Vénérables Frères, vous avez faites à Notre humble personne et que Nous ont aussi faites tant d'ecclésiastiques et de fidèles, prouvant ainsi par les lettres envoyées, par les largesses recueillies, par les pèlerinages accomplis et par tant d'autres marques de piété, que cette dévotion et cette charité qu'ils n'avaient cessé de témoigner à Notre si digne Prédécesseur sont demeurées si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à la venue d'un successeur aussi peu digne de cet héritage. A la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous devons confesser humblement que le Seigneur est bon et bienveillant, et à vous, Vénérables Frères, et à tous ces fils chéris de qui Nous les avons re-

cus, Nous exprimons les nombreux et profonds sentiments de gratitude qui inondent Notre cœur, plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, votre zèle et votre amour, ainsi que ceux des fidèles, ne Nous feront jamais défaut. Nous ne doutons pas non plus que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur de Jésus-Christ soi-même, et à lui faire jeter un regard de bienveillance sur son troupeau et accorder la paix et la victoire à l'Église. Et comme Nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire Nous seront plus promptement et plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander, Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine Immaculée des Cieux, et pour intercesseurs saint Joseph, patron céleste de l'Église, et les saints apôtres Pierre et Paul, au puissant patronage desquels Nous recommandons Notre humble personne, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où Nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ soient pour vous et pour tout le troupeau du Seigneur, heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu qui est si bon, d'effacer les fautes que Nous avons commises et de Nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles Nous ont méritée, et cela par la vertu de ce sang de l'Agneau immaculé qui a effacé la sentence portée contre Nous.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous, Vénérables Frères, et c'est de grand cœur que Nous vous accordons à vous et à chacun en particulier, ainsi qu'à Nos chers fils le clergé et les fidèles de vos églises, la bénédiction apostolique comme gage de Notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, le 21 avril de l'an 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON P. P. XIII.

AFFAIRES D'ORIENT.

Vienne, 30 avril.

Des dépêches officielles de Berlin et de Pétra confirment que les négociations relatives au compromis militaire anglo-russe ont complètement échoué.

De Berlin, toutefois, on ajoute que des pourparlers relatifs au Congrès se poursuivent entre les trois cabinets pour amener un rapprochement de vues, mais qu'en haut lieu on a peu d'espoir d'un résultat affirmatif.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret rendu sur le rapport du ministre des finances,

M. de Courson de Villeneuve, receveur particulier des finances à Vitry-le-Français (Marne), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Bacot, décédé.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Les courses de Verrie promettent d'être brillantes. Les engagements sont nombreux et les prix seront chaudement disputés. Plusieurs des écuries qui ont figuré au concours hippique de Paris viendront prendre part à nos courses de printemps.

Voici la liste des engagements :

Pour le prix des Veneurs :

Lilliput, à M. C. Raguideau.
Siroco, à M. de Poly.
Marche-Mal, à M. de Saint-André.
Surprise, à M. Guinebert.
Prime, à M. le baron de Rochetaillée.
M^{lle} Montrésor, à M. Braniki.

Pour le prix du Parc :

Maubourquet, à M. Cutler.
Port-Saïd, à M. le baron de Rochetaillée.
Cltin Foc, à M. le capitaine Cadrillon.
Paradoxe, à M. Braniki.

Pour le prix du château de Marson :

Maroquin, à M. de Mortemart.
Francfort, à M. Proust.
Siroco, à M. de Poly.

Pour le prix de Verrie :

Biéville, à M. Dennetier.
Jacinthe, à M. le baron Finot.
Port-Saïd, à M. le baron de Rochetaillée.
La Pétache, à M. Forcinal.
Bayard, à M. le capitaine Cadrillon.
Cltin Foc, à M. le capitaine Cadrillon.
My First, à Sir Georges.
Gaston, à M. de Casaunau.
Cadichette, à M. le marquis de Saint-Sauveur.
Rocambole, à M. Forcinal.

Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de mérite, des jeunes gens qui viennent d'être admis, comme Cavaliers élèves sous-officiers, à suivre les cours de l'Ecole de cavalerie pendant dix-huit mois, à dater du 1^{er} mai 1878.

MM.

1. Audibert, François-Edmond, de Bordeaux.
2. Magon de Saint-Elier, Ferdinand-Marie-Ernest, de Saint-Jouan-des-Guérêts (Ille-et-Vilaine).
3. Souton, Aristide-Léopold, de Beaumont (Seine-et-Marne).
4. Bonnelye, Jean-Baptiste-Charles-Julien-Félix, de Brives (Corrèze).
5. Godeau, Victor-Louis-Gaston, de Bourges (Cher).
6. Du Cheyron de Beaumont, Etienne-Paul-Joseph, de Montfaucon (Dordogne).
7. Leclerc, Marie-Pierre-Léon, de Livré (Mayenne).
8. Fischer, François, de Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
9. Clément, Jean-Baptiste-Marie-François, d'Aubusson (Creuse).
10. Boucher, Achille-Paul, de Paris.
11. Tayel, Albert, de Vincennes (Seine).
12. Marque, Ulysse-Philippe, de Bordeaux.
13. Fouquet, Henri, enfant de troupe au 3^e chasseurs, d'Abbeville (Somme).
14. Veyssière-Lamothe, Louis-Alban, de Saumur.
15. Fleury, Jules-Eugène, de Versailles.
16. Pascal, Paul-Etienne, de Grenoble (Isère).
17. Dhours, Pierre-Marie-Edouard, de Nîmes.
18. Boëssé, Albert-Hippolyte, de Paris.
19. De Sampigny, Ignace-Raoul, d'Effiat (Puy-de-Dôme).
20. Morel, Marie-Pierre-Michel-Maurice, de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).
21. Gilly, Edmond-Jean-Jérôme, de Lorient (Morbihan).
22. Colombier, Jean-Baptiste, de Bordeaux.
23. Donnadieu, Théophile-Marie-Joseph-Benjamin, d'Abeilhan (Hérault).
24. Morin, Charles-Louis-Joseph, de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
25. Jourdan du Mazot, Etienne-Emile, de Saint-Martin-d'Heuille (Nièvre).
26. Bayle, Marie-Barthélemy-Constant, de Paris.
27. Hemery de Goascardec, Gustave-Ange-Marie-César, de Bréhaud (Côtes-du-Nord).
28. D'Arondel, Gaston-Marie-Louis, de Nantes.
29. Bourelly, Marius-Honoré-Alphonse, de Marseille.
30. De Drée, Marie-Louis-Paul, de Bargesmon (Var).
31. Trisbourg, Léon-Victor-Jean-Baptiste, de Lille.
32. Arnalis, Gabriel-Octave, de Montaignu (Tarn-et-Garonne).
33. Touffreau, Marie-Joseph-Gabriel-Benoît, de Saint-Denis (Charente-Inférieure).
34. Seneca, François-Pierre, de Nice (Alpes-Maritimes).
35. Marty, Louis-Paul-Vincent-Alphonse, de Castres (Tarn).
36. Riu, Zacharie-Joseph, de Torrelles (Pyénées-Orientales).
37. De Forcade la Roquette, Jean-Louis-Achille-Robert, de Paris.
38. De Fabry, Eugène-Emile, de Bourglès-Valence (Drôme).
39. Gourc, Emmanuel-François, de Béziers (Hérault).
40. Walch, Janus-Georges, d'Epouville (Seine-Inférieure).

CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS.

Le concours hippique a brillamment clôturé mardi sa série de succès par des courses d'obstacles.

La foule élégante et choisie qui, depuis quinze jours, n'a pas cessé une seule fois de venir admirer les chevaux exposés, était tellement nombreuse avant-hier, qu'il était impossible de circuler dans les deux tribunes, littéralement combles.

M. Guiraud, lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers, malgré son poids respectable (il monte à 112 kil. 1/2), a brillamment enlevé le prix de la Coupe avec son cheval *Mathéo*; il a été couvert d'applaudissements par le public et vivement félicité par M. le maréchal de Mac-Mahon, qui lui a lui-même décerné le prix.

Champiro, à M. le baron de Rochetaillée, a également fourni une course remarquable, et a été classé second.

Pomme d'Api, à M. Emile Proust, montée par M. de Cahouel, est arrivée troisième.

Après les courses d'obstacles, un élégant escadron de soixante-treize cavaliers est venu caracolier dans le manège.

M. le Président de la République et sa famille, M^{re} le duc de Nemours, le duc d'Alençon et tout ce qu'il y a de notabilités à Paris, étaient présents et ne se sont retirés qu'à six heures.

Lorsque le maréchal de Mac-Mahon est parti, une double rangée de gentlemen, chapeau bas, lui a fait l'escorte la plus sympathique jusqu'à sa voiture, qui attendait sous le péristyle.

M. Laulaigne, directeur des postes de Maine-et-Loire, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il est, comme nous l'avons dit, remplacé par M. Joxé, directeur des postes à Nantes.

Faits divers.

Décidément Billoir fait école!

On vient de trouver à Asnières, dans la Seine, le corps d'une femme horriblement mutilée. Les jambes ont été coupées à la hauteur des cuisses et le tronc a été scié en partie dans la région lombaire. On n'a pu encore établir l'identité de cette femme.

Le parquet de la Seine et le service de la sûreté procèdent à une enquête minutieuse pour découvrir la vérité sur ce nouveau forfait.

*

Tout le monde pouvait voir encore dernièrement, aux Folies-Bergère, l'exercice du nouveau Guillaume Tell, et qui consiste à placer une pomme sur la tête d'un homme ou d'une femme et, le dos tourné, de l'abattre d'un coup de carabine. Ceux qui se livrent à ce dangereux divertissement doivent unir à une grande adresse un rare sang-froid. Le *Courrier des Etats-Unis* nous rapporte qu'une jeune femme de vingt-trois ans, M^{lle} Volante, qui, depuis trois ans, avait fait l'exercice du nouveau Guillaume Tell sans accidents, vient d'être tuée par une de ses camarades, Jenny Franklin.

Voici dans quelles circonstances cet affreux malheur a eu lieu :

M^{lle} Jenny Franklin travaillait d'ordinaire avec le nommé Franklin, auquel elle avait emprunté son nom. Ce jour-là, Franklin, indisposé, ne voulut pas paraître sur le théâtre des Variétés, à Pawtucke, dans le Rhod-Island.

M^{lle} Volante prit la place de Franklin. Jenny Franklin tira, et la pauvre Volante tomba foudroyée.

La balle avait frappé juste au milieu du front, à la naissance des cheveux, et avait pénétré de deux pouces dans la cervelle.

La mort a été instantanée.

*

On demandait hier, dans une réunion, le motif d'une séparation de corps entre deux époux unis depuis à peine deux ans.

— Probablement, fit quelqu'un, ils avaient trop de défauts l'un et l'autre pour les mettre en commun.

— C'était pourtant un bien, riposta quelqu'un.

— Pourquoi cela ?

— Parce que, s'ils ne s'étaient pas mariés ensemble, au lieu d'un mauvais ménage, ça en aurait fait deux.

Pour les articles non signés : P. GONZ.

